



APPEL D'OFFRES
Construction de réfectoires et cuisines dans les écoles
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission : 27 Février, 2023
Numéro de la demande de offres : CI-MGD-RFQ -83 /2023
Intitulé de la demande de offres : **Construction de réfectoires et cuisines dans les écoles-Mains McGovern-Dole/Mauritania**
Délai pour poser des questions : 13 Mars, 2023 à 17 :00 hr
Délai fixé pour les réponses : 17 Mars, 2023 à 17 :00 hr
Date de clôture de réception des offres : 20 Mars , 2023 à 17 :00 hr
Soumettre les questions à : procurement.mauritania@counterpart.org
Soumettre les offres sous plis fermés à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

1. Article 1, INTRODUCTION :

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par USDA. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International (ci-après dénommée Counterpart) sollicite des candidatures pour les services décrits dans le présent appel d'offres. Ces services sont requis dans le cadre du programme McGovern-Dole Food for Education financé par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ci-après « USDA ».

2. Article 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

- Le présent d'Appel d'Offres, sous réserve de disponibilité des fonds, a pour but de faire connaître le programme de **Construction de 06 réfectoires et 06 cuisines dans 06 écoles du projet** dans deux régions (wilayas) le Brakna et le Gorgol : deux dans le Brakna et 4 dans la région de Gorgol, permettant aux apprenants d'avoir accès à des menus équilibrés et variés, les petits déjeuners et les repas de midis. Cela apporte plusieurs avantages aussi bien pour les parents que pour les enfants, à différents niveaux.

3. Article 3 : LOCALITES.

N	Moughataa d'intervention	Départements/commune d'intervention	Nom de l'établissement bénéficiaire
	SITE		
1	Aleg	Bouhdida	Bouhdida 1
2	Mbagne	Bagodine	Fondu
3	Kaédi	Tokomadji	Koundel1
4	Kaédi	Tokomadji	Erronne
5	Kaédi	Kaédi	Rindio
6	Kaédi	Kaédi	Dar Salam

4. Article 4 : PAYS DE SOURCE ELIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés en Mauritanie.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
 - c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).
3. Selon Clause 937 Section, Tout biens et services a fournir dans le cadre du "Type de subvention" doivent avoir leur origine dans les pays répertoriés sous le code géographique USAID 937 et doivent inclure les éléments suivants :

"Toute zone ou pays, y compris les Etats-Unis, les pays coopérants et les pays en développement, à l'exclusion des pays en développement avancés". Liste des pays en développement avancés <https://2012-2017.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

5. Article 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

Spécifications Travaux	Spécifications techniques
Installation du chantier	Approvisionner le chantier par le matériel et matériaux, et mobiliser les équipes des différents corps d'état pour la bonne exécution et le respect des plannings. Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception. L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche.
Fouilles	L'Entrepreneur soumettra les fouilles à l'approbation du contrôle. Celui-ci pourra ordonner à l'Entrepreneur de poursuivre l'excavation par couches de 0.10 m jusqu'à la découverte du bon sol, A défaut de l'étude de sol l'entrepreneur devra ancrer les fondations d'au moins 80 cm du sol du point le plus bas de l'emprise du bâtiment.
Remblais	Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles, leur mise en place s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties de murs en sous-sol ne subissent aucun dommage. Le remblai superficiel sera exécuté avec un sable de dune permettant un compactage efficace et ne contenant pas de matières végétales ni plâtras, gravois hétérogènes, débris, épaves. Les remblais sous béton de forme seront effectués suffisamment à temps pour garantir la stabilité du dallage. Ils seront exécutés suivant les côtes indiquées aux plans compte tenu des tassements ultérieurs, par couches de 10 cm soigneusement arrosées et damées (dame fonte).
Gros œuvre	
Ciment portland du type CPA 42,5.	Les ciments employés seront, sauf indication contraire du Maître d'ouvrage de l'administration, des ciments CEM I à prise lente, type Portland artificiel 42,5 N
Béton de propreté	Les bétons de propreté seront des bétons de gravillons. Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Le dosage des bétons de propreté en liant hydraulique sera de 150 kg (au moins) de CPA CEM-I 42.5 N.
Bétons armés	Le dosage des bétons armés de fondation en liant hydraulique ne sera pas inférieur à 350 kg de CPA par m3 de béton quel que soit le résultat des essais de laboratoire. Pour ces ouvrages les ciments sont ceux utilisés pour les travaux en eaux à haute teneur en sulfates. Dans tous les cas il s'agira de ciment Portland CPA CEM-I 42.5 N'. Les bétons seront vibrés et homogènes.
Béton armé pour semelles isolées (80x80) fer 12	Les semelles isolées en béton armé seront exécutées sur une couche de béton de propreté dont la surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Une attention particulière sera portée à l'ancrage des armatures dans les poteaux et semelles. Les parois seront coffrées aux dimensions définitives des semelles.
Béton armé pour chaînage bas (15x15) et linteau ou appui fenêtre (15x15) fer 12	Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution. Les coffrages devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Linteaux seront coulés sur les agglos d'élévation. Les chaînages, porteuses ou de raidissement auront leur face supérieure, au même niveau que le dallage de sol. Les chaînages bas sont coffrés sur deux côtés et coulés sur les soubassements en maçonneries creux.

Béton armé pour poteaux (15x15) fer 12	Le ferrailage des poteaux tel que défini sur les plans d'exécution devra être rigoureusement respecté aussi bien pour ce qui concerne les sections, les espacements des cadres, que leur façonnage et leur ancrage dans les semelles et massifs de fondation. Les coffrages devront être absolument verticaux et bien ajustés et toutes les vérifications préalables nécessaires doivent être entreprises avant coulage. Le coulage devra se faire par couches avec, à chaque fois, vibration dans la masse du béton.
Béton armé pour dallage de sol fer 6	Les dallages de sol devront être coulés sur film polyane d'épaisseur minimale 125 microns posé sur les plates formes préalablement compactées et mises à niveau. Le dosage sera de 300 kg/m ³ de CPA avec une épaisseur de 10cm. Le ferrailage indiqué sur les plans devra être mis en place et positionné dans l'épaisseur des dallages par cales ou cavaliers.
Béton armé pour linteaux (15x15) fer 10	Les linteaux continus ou chainages intermédiaires, les coffrages et ferrillages seront conformes aux détails d'exécution.
Matériaux de constructions du toit ou couverture plancher 16+4 composer de corniche larmier	Une dalle alvéolée est constituée de poutrelles de béton armé parallèles, espacées de 50 cm c/c. Des blocs de béton creux standards de 40 cm de longueur et de 15 cm d'épaisseur (hourdis) sont placés entre les poutrelles. Une chape de béton de 5 cm d'épaisseur recouvre le tout une pente légère inclinée de 2%. Les barres d'armature de la dalle doivent être prolongées dans la corniche, à travers le chaînage. Le plancher sera couvert isolation sur toute la surface (étanchéité de bonne qualité). Une corniche (larmier) en périphérie de la toiture est une bonne façon de protéger les murs contre la pluie. Le chaînage horizontal supérieur doit toujours être placé au-dessus du mur, mais les barres d'armature de la dalle doivent être prolongées dans la corniche, à travers le chaînage.
Maçonneries	
Généralités	Les travaux de maçonnerie seront réalisés comme indiqué dans les plans du projet et la prescription technique.
Mortiers	Les mortiers pour maçonneries auront une consistance plastique telle qu'ils forment dans la main une boule humide et molle qui ne s'affaisse pas entre les doigts, les mortiers pour enduits seront mous mais sans excès.
Confection des mortiers	La confection des mortiers sera effectuée avec des appareils mécaniques. Au cas où elle sera effectuée à la main, un malaxage à sec des constituants solides sera exécuté avant l'addition d'eau. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra obtenir l'autorisation expresse du Maître d'ouvrage. Quel que soit le mode de fabrication, les mortiers seront homogènes.
Mise en œuvre des mortiers	Les mortiers seront utilisés immédiatement après leur confection et avant tout commencement de prise, ils ne pourront, en aucun cas, être déversés en masse sur les maçonneries, ils seront déposés dans des auges et utilisés au fur et à mesure des besoins. La pratique du mortier rebattu est interdite. Les maçonneries seront rejointoyées en montant sur les deux faces. - Agglomérés de béton
Confection	Les blocs de béton manufacturé, creux ou pleins, seront confectionnés avec du béton homogène et à l'aide de vibro-ponceuse ou manuellement. Ils ne comporteront aucune défectuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces seront planes et leurs arêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les caractéristiques des blocs seront les suivantes : - la résistance à l'écrasement ne sera pas inférieure à 6 Mpa . - la porosité ne dépassera pas 15 %

	- la friabilité sera nulle Les blocs de béton suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier, le délai minimum d'emploi à partir de la date de fabrication sera de 21 jours ; pendant le délai de séchage les blocs seront arrosés trois (7) fois par jour.
Mise en œuvre	Les maçonneries de blocs de béton manufacturé seront montées par assises réglées et à joints croisés. Les joints d'assises auront une épaisseur de 1.5 à 2 cm et seront continus ; les joints verticaux auront la même épaisseur. Le recouvrement entre blocs ne sera pas inférieur à 10 cm au niveau des assises.
Dispositions particulières	Toutes les précautions seront prises pour éviter l'accumulation des eaux, ainsi que leur progression dans les ouvrages. Leur évacuation sera assurée. Le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, indiquera à l'Entrepreneur toute méthode qu'il jugera appropriée pour préserver l'aspect souhaité pour les ouvrages.
Agglos creuses de 15 x 20 x 40 cm	Ils seront destinés aux élévations des murs tels indiqués sur les plans.
Agglos plains de 15 x 20 x 40	Ils sont destinés aux soubassements du bâtiment.
Enduits	
Préparation des supports	Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre, suie, huile...etc, rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfait de l'enduit. Au cas où cette dernière condition ne serait pas remplie, il y aura lieu de piquer, boucharder ou broser le support. D'une manière générale tous les éléments à sceller ou à encastrer (cadres de menuiseries, boîtiers, canalisations, ...etc.) auront été mis en place avant l'application des enduits. Les raccordements d'enduits seront autant que possibles évités
Mise en œuvre des enduits au mortier de ciment	Les enduits extérieurs seront, obligatoirement, descendus à une profondeur de 40 cm par rapport au point le plus bas du sol extérieur fini. A cet effet l'Entrepreneur devra exécuter les enduits de ces parties avant mise en place des remblais.
Qualité des enduits finis	Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ni bosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures. Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrés, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm ² au moins à 28 jours d'âge. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.
Enduits lissés intérieurs pour murs et cloisons	Ils sont destinés aux murs intérieurs et cloisons des bâtiments.
Enduits lissés pour planchers	Ils sont destinés aux sous planchers des bâtiments.
Menuiserie	Les dimensions des menuiseries à créer indiquées sur les plans sont les dimensions de passage libre. Toutes la porte sera équipée de serrure sûreté à canon européen, bec de canne en métal chromé de premier choix dimension de la porte (120X210 cm) pour réfectoire et 80x210 pour cuisine en métallique.
Généralités	
Revêtement du sol carreaux	Les revêtements de sol sont posés après vérification de l'état de surface du dallage bas. L'épaisseur est fonction du système employé (diamètre du tube ou des câbles positionnés ou non dans l'isolant). La chape sera en bouchard en gros béton dosé à 400 KG/m ³ couvert de carreaux de très bonne qualité de type gré cérame de couleur unique de préférence grise.
Revêtement mural en carreaux de faïence	Fourniture et pose de revêtement en carreaux de faïence (couleur au choix du Maître d'Ouvrage ou son Représentant) posés en mortier de

	ciment dosé à 800 kg, exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues au CCTG.
PLOMBERIE ET ASSAINISSEMENT	
Généralités	L'alimentation en eau potable se fera à partir du réseau existant de l'école ou la commune à l'ouvrage. Le système d'évacuation et d'assainissement sera composé d'un réseau indépendant composé de regards reliés à un puits perdu de dimension de 1,50x2x2m.
. Peinture	
Peintures vinyliques sur enduits en sous-planchers et enduits extérieurs	Peinture à l'eau, conforme au DTUP84- 404, à base d'émulsion acrylique de catégorie I-2 appliquée en 3 couches croisées pour les maçonneries et en sous-planchers du bâtiment.
Peinture glycérophtalique sur enduit intérieur vertical 80% :	Sur tous les enduits intérieurs des murs, cloisons des salles d'eau du bâtiment en trois couches croisées. Les teintes seront choisies par le maître de l'ouvrage sur présentation, par l'Entrepreneur d'un échantillonnage complet.
Peinture à l'huile sur Menuiseries	Peintures à l'huile ou glycérophtalique en 3 couches croisées pour les menuiseries en bois et métallique.
Moustiquaire galvanise	La Toile moustiquaire en acier galvanisé de largeur 1 mètre permet de lutter contre l'intrusion des insectes sans perte de visibilité et de circulation.
Foyers améliorés à base de brique de terre d'argile	Les foyers améliorés sont conçus et fabriqués de manière à s'adapter aux conditions et aux besoins locaux. La version de base du foyer amélioré comprendra un insert qui permet de réduire les pertes de chaleur et de protéger le foyer contre le vent.

6. Article 6 : DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DDQE).

Devis quantitatif reffectoir et cuisines				
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P.UNIT	P. TOTAL
Travaux de Préparation				
Installation et Replis du chantier	FF	1		
TERRASSEMENT				
Fouilles en tranchées	m3	12,992		
Fouilles en puits	m3	8,2		
Remblais aux droits des fondations	m3	7,2		
Remblais sous dallage	m3	7,8		
GROS ŒUVRE				
FONDATIONS				
Béton de propreté dosé à 150 kg/m3				
Sous semelles Isolé	m3	0,65		
Sous mur de soubassement	m3	2		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :				
Semelles Isolé de 80x80x20 cm	m3	2,04		
Chainage bas de 15x15 cm	m3	1,1		

Longrines de 15x25 cm	m3	0,45		
Amorce poteaux de 15x15x1,10 cm	m3	0,5		
Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour le dallage de sol	m3	8,25		
ELEVATION				
Maçonneries en :				
Mur de soubassement : Agglos pleins de 15 cm	m2	50		
Mur élévation : Agglos creux de 15 cm	m2	100		
B.A dosé à 350 kg/m3 pour :				
Poteaux raidisseurs 15x15 cm	m3	1,08		
Linteau filant / appui de fenêtre 15x15 cm	m3	1,1		
Chainage haut ou final	m3	1,1		
Poutre RT	m3	0,36		
Plancher 16+4	m2	92,4		
Enduit sur mur				
Sur murs extérieure	m2	75		
Sur murs intérieurs	m2	95		
Enduit sous plancher	m2	93		
REVETEMENT				
Fourniture et pose :Carreaux sol	m2	84		
MENUISERIE				
Fourniture et pose de :	U			
Porte métallique 80 X210	U	3		
Porte métallique 1,20 X210	U	2		
PEINTURE				
Peinture extérieur	m2	75		
Peinture Intérieur à Léau	m2	95		
Peinture sous plancher	m2	93		
Fourniture et pose de :				
F/P Moustiquaire Galvanise Y/c tts les accessoires	m2	35		
Tables/Bancs en béton armé				
Maçonneries Agglos plains	m2	30		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :	m3	1,89		
F/P carreaux sur banc et table	m2	27		
Plomberie sanitaire				
réalisation du puisard avec aggloscreux de 15x20x40 de dimension 1,50x2x2m et les travaux de regard y/c le raccordement.	FF	1		
Fourniture et pose evier de cuine et robinetterie avec tts les accesiores	U	2		

F/P table de cuisine en beton arme carreulé	FF	1		
Foyers amélioré				
F/P Foyers amélioré avec tts les accessoires	FF	1		
TOTAL D'UN MAGASIN				
TOTAL D'UN DUN SITE				
L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant de quelque manière que ce soit de s'assurer d'une bonne réalisation de l'infrastructure en question.				

7. ARTICLE 7 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

Référence : **Construction de réfectoires et cuisines dans les écoles**

À qui de droit:

Je, soussigné, soumet par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

8. Article 8 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

Critères	Scores
1. EXPERIENCE DU CANDIDAT	
Expérience générale dans le domaine de la construction en génie civil (minimum 5 ans)	5
Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes) assorties d'Attestations de maitres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	5
2. PERSONNEL	
Un conducteur des travaux : Ingénieur en Génie civil au moins BAC+5 Diplômes : 5 points Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience : (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 2 points par références. (10 points)	20
Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	15
Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (5 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	10
3. MATERIELS	
Fournir la liste de la logistique : minimum 02 véhicules 4X4, 01 camion 16 m3 par lot. Carte grise au nom de l'entreprise ou attestation de location dûment signé avec les contacts.	5
Fournir la liste de matériel nécessaire pour la réalisation des travaux (Bétonnière de 600l au minimum, aiguille vibrante, lot complet de coffrage métallique et coffrage en bois, en bonne qualité et en quantité suffisante, lots de petits matériels conformes et appropriés : brouettes, pelles, pics, auges, étais).	5
4. METHODOLOGIE	
Fournir un programme d'exécution des travaux (méthodologie d'exécution)	10
Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	5
Organisation matériels et personnels suivant chaque lot	5
Planning d'enchaînement des travaux suivant chaque site	5
CRITERES DE QUALIFICATION	
5. CRITERES FINANCIERS	
Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2017, 2018,2019)	4
Fournir une attestation de ligne de crédits délivrée par une banque agréée par la Mauritanie	4
6. CRITERES ADMINISTRATIFS	
Registre de Commerce	2
Total	100

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.** Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

Section 5 Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background: Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée: _____

Nom et titre du signataire :: _____

Date: _____

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

9. ARTICLE 9 : QUESTIONS ET REPONSES

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à procurement.mauritania@counterpart.org dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de réfectoires et cuisines dans les écoles** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 13 Mars 2023 à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

10. Article 10 : RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.**

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

11. Article 11 : INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau Counterpart **Mauritania** LOT 254, Tevraghzeyna BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a) Le numéro de l'appel d'offres
- b) Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c) Lettre d'accompagnement.
- d) Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dument cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l'expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- e) Offre financière en MRU

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART. Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

12. Article 12 : DATE LIMITE DE L'OFFRE ET PROTOCOLE

Les offres doivent être déposées envoyées sous plis fermes Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 20 Mars 2023 à 17hr00 heure de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l'aval de Counterpart.

Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de Counterpart.

13. Article 13 : NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande de offres :

- ☐ Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 3 pour le modèle)
- ☐ Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts
- ☐ Copie du registre de commerce, NIF et Licence.

14. Article 14. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

15. Article 15. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues

1. Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

2. Tout Soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle a été remise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.